



Conditions de ventes aux enchères 2026 - Pokémon

L'achat d'objets d'occasion, la participation aux enchères en live ou online via une plateforme numérique et durant les criées implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions de vente.

LES INFORMATIONS GENERALES SUR LA VENTE AUX ENCHERES

Du Jeudi 18 Juillet au mardi 7 Juillet à 20 :00 :

Pour toute information sur cette vente aux enchères : encheres@valorum.art

L'accès au catalogue de la vente aux enchères peut se faire via le site <https://valorum.ch> ou via la plateforme [Interencheres : le site n°1 des ventes aux enchères en France | Interencheres.com](https://interencheres.com)

La commission des achats est fixée à : 28.00% TTC (TVA à 8,1% comprise).

Les lots non retirés plus de 30 jours après la vente seront stockés par Valorum aux frais de l'acquéreur. Le montant des frais sera facturé pour un minimum de CHF 40.- par mois de stockage à compter du trentième jour calendaire suivant la vente.

L'EXPOSITION ET LES MENTIONS AU CATALOGUE

1. Les lots sont exposés dans un espace privé réservé à un public restreint et sont également visibles sur rendez-vous.
2. Tout visiteur est responsable à concurrence du prix d'estimation basse des dommages qu'il cause aux objets exposés.
3. Les lots sont vendus dans l'état physique où ils se trouvent au moment de l'adjudication. L'exposition sur internet et sur place permet aux visiteurs d'examiner précisément l'état des objets. Dans la mesure où l'équipe de Valorum tient à disposition des potentiels acquéreurs les informations concernant l'état des objets, aucune réclamation ne pourra être faite après la vente.
4. Les descriptions, les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des pièces portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression ou d'affichage. L'absence de mention d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures ou autres imperfections.
5. Aucun objet ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet ou un bon de valeur.
6. Toute garantie pour des dommages juridiques ou matériels est exclue. Les notices présentes au catalogue imprimé ou visible en ligne ainsi que les rapports d'état et de condition sont établis

en toute bonne foi. Ils sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas une garantie lors de l'achat ou un certificat d'authenticité.

Les mentions figurant au catalogue sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont faites en fonction de l'état des connaissances artistiques, techniques et scientifiques connues à la date de la vente.

7. Les estimations de valeur sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

8. À la rédaction du catalogue les mouvements fonctionnent, cependant, Valorum ne garantit pas leur fonctionnement futur.

LES ENCHERES

9. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire (« acheteur ») du lot par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjudgé ».

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Valorum se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

10. Dans l'hypothèse de deux ou plusieurs ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

11. Le commissaire-priseur a le droit d'avancer les enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à son absolue discrétion. Il se réserve en outre le droit de refuser une offre d'enchère et/ou l'adjudication de n'importe quel lot.

12. La société Valorum est en droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers.

13. Tout enchérisseur peut donner un ordre d'achat par écrit, par téléphone ou par internet. Les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone doivent parvenir au plus tard la veille du jour de la vente aux enchères.

Les personnes souhaitant enchérir à distance (ordre d'achat ou enchère téléphonique) devront communiquer à la société Valorum une pièce d'identité ainsi que leurs coordonnées bancaires à l'adresse mail suivante : encheres@valorum.art

14. Toute inscription sur la plateforme d'enchères INTERENCHERES peut être effectuée avant la vente et pendant la vente. Valorum se réserve le droit de refuser l'inscription d'un acheteur potentiel si la société a des raisons de penser qu'un problème pourra subvenir en cas d'adjudication du lot.

15. En aucun cas la société Valorum pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Interencheres ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Interencheres pour les enchères par internet.

16. Aucun droit de rétractation n'est applicable dans les ventes aux enchères.

LE PAIEMENT DU PRIX ET LES FRAIS

17. La Vente est faite en CHF. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires. Le profil de l'acheteur inscrit sur la plateforme Interencheres est considéré à jour et complet, en cohérence avec sa résidence fiscale. Toute modification entre le jour d'inscription et le moment de l'enchère doit nous être communiquée.

18. Il est accepté les paiements par virement bancaire en francs suisses pour les acheteurs disposant d'un compte en francs suisses avec une résidence fiscale suisse. Si l'acheteur possède un compte bancaire suisse avec une résidence fiscale extérieure à la Suisse, vous pouvez contacter le service après vente afin de réaliser un paiement directement sur le compte bancaire en CHF.

Les paiements en espèces sont autorisés. Si l'acheteur est en Europe alors il devra régler son bordereau uniquement en EUROS taux de change du jour +2% de frais. Si le client est en dehors de l'Europe, le paiement sera fait dans la monnaie de son choix entre EUROS ou DOLLARS, taux de change du jour +2%. Le numéro IBAN figurera sur votre bordereau d'adjudication.

19. En cas de paiement en espèces de plus de 15'000 CHF l'acheteur devra remplir un document conforme à la Lois sur le Blanchiment d'Argent. Valorum est qualifiée comme intermédiaire financier et peut procéder à la rédaction du Formulaire A et l'identification de l'ayant-droit économique dans tous les cas voulus.

Les chèques ne sont pas acceptés.

Les paiements en monnaie électronique sont admis (Bitcoin, Litecoin, Ethereum, Bictoin Cash, Tether). Tous les frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre. Une majoration de 2% sera prévue pour ces paiements en monnaie électronique.

20. Valorum accepte les paiements sur place par carte bancaire moyennant 2% sur le prix adjugé pour l'encaissement. Cependant, Valorum n'accepte pas les liens de paiement par carte bancaire.

21. En sus du prix de l'adjudication (« prix au marteau »), l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot une commission d'achat.

En sus du prix d'adjudication et de la commission d'achat, des taxes et droits additionnels peuvent être dus.

22. Un adjudicataire C.E.E. justifiant d'un n° de T.V.A. Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la T.V.A. sur les commissions. Le montant de la T.V.A. sera consigné entre les mains de Valorum jusqu'à réception de la preuve de l'exportation. La T.V.A. pour les professionnels étrangers ne peut être remboursée qu'après nous avoir fait parvenir une preuve douanière

d'exportation ou d'importation. La TVA ne peut en aucun cas être déduite au paiement du bordereau de manière unilatérale.

23. A défaut de paiement du prix dans un délai de deux mois, et après preuve de plusieurs commandements de payer, Valorum se réserve le droit d'annuler la vente et de remettre en vente le bien par tout autre moyen. Si le client est résident en Suisse, il sera inscrit sur le fichier ZEK et fera l'objet d'une poursuite.

Si l'acheteur défaillant est un acquéreur venant de la plateforme Interencheres, Valorum signalera cette personne à la plateforme numérique afin que celle-ci soit bloquée dans la possibilité d'enchérir dans d'autres maisons de ventes aux enchères.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

24. La propriété du lot ne sera transférée à l'adjudicataire qu'après paiement de l'intégralité des sommes dues.

25. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

26. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir la société Valorum responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur. La commission et le prix adjugé est due quel que soit le motif ou problème qui aurait lieu après la vente.

LE RETRAIT DES LOTS ET LA LIVRAISON

27. Sous réserve du paiement complet du prix, les lots sont à retirer à partir du lendemain de la vente aux enchères.

28. Valorum ne dispose pas du personnel et du matériel pour emballer vos achats. Nous n'assumons pas la responsabilité de l'emballage des lots.

29. Nous vous invitons à lire avec attention le mail accompagnant votre bordereau transmis par mail suivant la vente avec toutes les informations (lieu de stockage, conditions et horaires d'enlèvement des lots).

30. En cas de nécessité de livraison, vous devez en priorité choisir un transporteur de votre choix et à votre charge.

31. Un devis de transport peut être effectué par un de nos partenaires gracieusement. L'acheteur doit pour cela prendre contact avec le transporteur. Valorum ne peut être tenu responsable des engagements du transporteur choisi par l'acheteur. Tous les frais et risques liés au transport restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

32. Les lots non retirés plus de 30 jours après la vente seront stockés par Valorum aux frais de l'acquéreur. Le montant des frais sera facturé pour un minimum de CHF 40.- par mois de stockage à compter du trentième jour calendaire

LE DROIT APPLICABLE

33. Tout litige relatif à la vente est soumis à l'application exclusive du droit suisse et à la juridiction des Tribunaux du Canton de Vaud ou de Genève quel que soit le domicile des parties.

Toutefois, Valorum aura en outre le droit d'agir au domicile/siège de l'acheteur, ou devant tout autre tribunal compétent. TEMIS

34. Valorum Art Collection est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14 rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Valorum Art Collection ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

35. Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Valorum Art Collection.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Valorum Art Collection est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

36. Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Valorum Art Collection pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS.

Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes www.interencheres.com gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

37. Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation

ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

38. Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Valorum Art Collection ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Valorum Art Collection, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

39. Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Valorum Art Collection : par e-mail auprès de encheres@valorum.art.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires Priseurs Multimédia 14 rue des Pyramides, 75001 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

34. Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Valorum Art Collection de tout changement concernant ses coordonnées de contact.